

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI, 19 FÉVRIER 1986

(86/C 68 03)

PARTIE I

Déroulement de la séance

PRÉSIDENTE DE M. PFLIMLIN

Président

(La séance est ouverte à 10 heures.)

1. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

2. Demande de levée de l'immunité d'un membre

Monsieur le Président annonce avoir reçu des autorités françaises compétentes une demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Malaud.

Conformément à l'article 5, paragraphe 1 du règlement, cette demande est renvoyée à la commission compétente.

3. Vérification des pouvoirs

Sur proposition de la commission de vérification des pouvoirs, le Parlement décide de ratifier les mandats des soixante membres espagnols, de 23 membres portugais (les pouvoirs de M. Ruy Amaral n'ont pas encore été vérifiés), ainsi que de M^{me} Bonino, MM. Papakriazis et Saridakis.

Intervient M. Rogalla, président de la commission de vérification des pouvoirs.

4. Dépôt de documents

Monsieur le Président annonce qu'il a reçu:

a) des commissions parlementaires, les rapports suivants:

— de M^{me} Peus, au nom de la commission des droits de la femme, sur les aides pour les personnes âgées (doc. A 2-219/85),

— de M^{me} Peus, au nom de la commission des droits de la femme, sur les infrastructures pour la petite enfance (doc. A 2-220/85),

— de M^{me} Weber, au nom de la commission de l'environnement, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil [doc.

COM(85) 605 final — doc. C 2-138/85] concernant une décision modifiant la décision 77/795/CEE instituant une procédure commune d'échange d'informations relative à la qualité des eaux douces superficielles dans la Communauté (doc. A 2-221/85),

— de M^{me} Pery, au nom de la commission du développement, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil [doc. COM(85) 559 final — doc. C 2-120/85] concernant une décision déterminant les orientations générales pour 1986 en matière d'aide financière et technique en faveur des pays en développement non associés (doc. A 2-222/85);

b) la question orale suivante:

— de M. Glinne, M^{mes} Simons, Buchan, Pantazi, Van Hemeldonck, MM. Balfe, Estrella, Baget Bozzo et Arndt, avec débat aux ministres de Affaires étrangères, sur trois réunions importantes en Afrique australe (doc. B 2-1577/85);

c) les propositions de résolution suivantes, déposées conformément à l'article 47 du règlement:

— de M^{me} d'Ancona et M. Glinne, sur la pression financière qui pèse sur les États membres accueillant un nombre relativement élevé d'étudiants et d'élèves étrangers (doc. B 2-1524/85)

compétente au fond: commission de la jeunesse,

saisie pour avis: commission des budgets,

— de M. Balfe, sur les réfugiés qui ont fui la Papouasie occidentale (doc. B 2-1526/85)

compétente au fond: commission politique,

saisie pour avis: commission REX,

— de MM. Michelini, Costanzo, Starita, Pomilio, Ciancaglini, Selva, Iodice, Klepsch, sur le projet «Rome capitale» (doc. B 2-1527/85)

Mercredi, 19 février 1986

compétente au fond: commission de la politique régionale,

saisies pour avis: commission de la jeunesse, commission des budgets,

— de M. Marck, sur un Centre européen de promotion des films pour la jeunesse (doc. B 2-1528/85)

renvoyée à la commission de la jeunesse,

— de M^{me} Braun-Moser, sur le permis de conduire européen et la formation uniforme des moniteurs d'auto-école (doc. B 2-1529/85)

compétente au fond: commission des transports,

saisies pour avis: commission juridique, commission de l'environnement,

— de M. Roux, sur les trains européens à grande vitesse (doc. B 2-1539/85)

compétente au fond: commission des transports,

saisie pour avis: commission de la politique régionale,

— de M. Vandemeulenbroucke, sur les difficultés rencontrées par les entrepreneurs de jardin (doc. B 2-1531/85)

renvoyée à la commission économique,

— de MM. Kuijpers et Vandemeulenbroucke, sur la reconnaissance des radios libres (doc. B 2-1532/85)

compétente au fond: commission de la jeunesse,

saisie pour avis: commission juridique,

— de MM. Kuijpers et Vandemeulenbroucke, sur la situation aux Philippines (doc. B 2-1533/85)

renvoyée à la commission politique,

— de MM. Vandemeulenbroucke, Kuijpers et Columbo, sur les envois Eurail Express (doc. B 2-1534/85)

renvoyée à la commission des transports,

— de MM. Vandemeulenbroucke, Kuijpers et Columbo, sur le problème du financement des études supérieures accomplies par des étudiants ressortissants d'un État membre dans un autre État membre de la Communauté (doc. B 2-1535/85)

compétente au fond: commission de la jeunesse,

saisie pour avis: commission juridique,

— de M. Happart, sur le droit au revenu garanti en matière de pension de retraite (doc. B 2-1537/85)

compétente au fond: commission des affaires sociales,

saisie pour avis: commission des droits de la femme,

— de M^{me} Llorca Vilaplana, sur l'année 1986, Année de la sécurité routière en Europe (doc. B 2-1538/85)

compétente au fond: commission des transports,

saisies pour avis: commission de l'environnement, commission juridique,

— de M. Happart, sur l'enseignement de l'espagnol (doc. B 2-1539/85)

renvoyée à la commission de la jeunesse,

— de M. Happart, sur la libre circulation en Europe d'imitation de lait à base de soja (doc. B 2-1540/85)

compétente au fond: commission de l'agriculture,

saisie pour avis: commission REX,

— de M. Ciancaglini, sur le sauvetage et la mise en valeur du théâtre romain de Cieti et du site archéologique environnant (doc. B 2-1541/85)

compétente au fond: commission de la jeunesse,

saisie pour avis: commission des budgets,

— de MM. Vergès, Stevenson, Hahn, Griffiths et Wolff, sur les relations de la Communauté avec les pays membres de la South Asian Association for Regional Cooperation et les ressortissants de ces États résidant en Europe (doc. B 2-1542/85)

renvoyée à la commission REX,

— de M. Boutos, sur l'imposition d'un prélèvement de coresponsabilité sur le maïs (doc. B 2-1543/85)

compétente au fond: commission de l'agriculture,

saisie pour avis: commission des budgets,

— de M. Roelants du Vivier, sur les accords internationaux relatifs aux produits de base agricoles et en particulier sur l'Accord International sur le Café (doc. B 2-1544/85)

compétente au fond: commission REX,

saisies pour avis: commission de l'agriculture, commission du développement,

— de M^{mes} Braun-Moser, Larive-Groenendaal, Maij-Weggen, d'Ancona, van Rooy, M^{lle} Tongue, MM. Mertens et Wolff, sur la condamnation des pratiques moyennageuses d'oppression des femmes sous le régime de Khomeiny (doc. B 2-1545/85)

compétente au fond: commission politique,

saisie pour avis: commission des droits de la femme,

Mercredi, 19 février 1986

— de M. Remacle, sur la sélection et l'harmonisation des tracés des itinéraires et le choix des arrêts des trains à grande vitesse (TGV) pour voyageurs et autres transports (doc. B 2-1546/85)

compétente au fond: commission des transports,

saisie pour avis: commission de la politique régionale,

— de M. Roelants du Vivier, sur la protection de l'environnement de la zone volcanique de la Garrotxa (doc. B 2-1547/85)

renvoyée à la commission de l'environnement.

5. Composition des commissions

À la demande du groupe PPE, du groupe DE et du groupe RDE, le Parlement ratifie la nomination des membres suivants dans les commissions suivantes:

— commission de l'agriculture: M. Howell à la place de sir Henry Plumb,

— commission des budgets: M. Boutos à la place de M. Malaud,

— commission juridique: sir Jack Stewart-Clark à la place de lord O'Hagan,

— commission des affaires sociales: lord O'Hagan à la place de Sir Jack Stewart-Clark, M. Monforte Arregui,

— commission des transports: sir Henry Plumb à la place de M. Marshall,

— commission de la jeunesse: M. Marshall à la place de M. Howell,

— commission du règlement: M^{me} Oppenheim à la place de M. Prout,

— commission institutionnelle: M^{me} Jackson à la place de sir Jack Stewart-Clark, M. C. Beazley à la place de M. Toksvig.

6. Programme d'activité de la Commission pour 1986 — Plan extraordinaire européen pour l'emploi — Espace social communautaire (débat)

L'ordre du jour appelle, en discussion commune, la présentation du programme d'activité de la Commission et deux questions orales.

M. Delors, *Président de la Commission*, présente le programme annuel d'activité de la Commission pour 1986.

Il répond également aux deux questions orales incluses dans la discussion commune.

M. Ciancaglini développe la question orale avec débat qu'avec M. Klepsch il a posée, au nom du groupe PPE,

à la Commission, sur les suites données au plan extraordinaire européen pour l'emploi (doc. B 2-1500/85).

M. Didò développe la question orale avec débat qu'avec MM. Chanterie, Bachy, Bonaccini, Vetter, Wagner et Vernimmen, il a posée à la Commission, sur l'espace social communautaire (doc. B 2-1501/85).

Intervient M. Arndt au nom du groupe socialiste.

PRÉSIDENCE DE M^{me} CASSANMAGNAGO CERETTI

Vice-président

Interviennent M. von Wogau, au nom du groupe PPE, sir Henry Plumb, au nom du groupe DE, MM. Miranda Da Silva, groupe communiste, Lacerda De Queiroz, au nom du groupe libéral, Musso, au nom du groupe RDE, Tridente, groupe ARC, Petronio, au nom du groupe DR.

Madame le Président indique avoir reçu, en conclusion du débat sur le programme d'activité de la Commission, les propositions de résolution suivantes:

— du groupe libéral, démocratique et réformateur, sur le programme de la Commission 1986 (doc. B 2-1555/85),

de MM. Klepsch, Croux, von Wogau, M^{me} Cassanmagnago Ceretti, M. Lucas Pires, M^{me} De Backer-Van Ocken, MM. Monforte Arregui, Beumer, Duran I Lleida, Herman et von Bismarck, au nom du groupe PPE, sur le programme d'action de la Commission pour 1986 (doc. B 2-1585/85),

— de MM. Debatisse, Mallet et M^{me} Fontaine, au nom du groupe PPE, sur le programme de la Commission (doc. B 2-1600/85),

— du groupe DR, sur le programme de la Commission des Communautés pour 1986 (doc. B 2-1601/85),

— de M. Arndt, au nom du groupe socialiste, sur le programme de la Commission pour 1986 (doc. B 2-1608/85),

— de M. Musso, au nom du groupe RDE, sur la présentation du programme annuel d'activité de la Commission des Communautés européennes (doc. B 2-1622/85).

Elle indique que le vote sur ces propositions de résolution aura lieu à la prochaine heure des votes (*voir partie I, point 15 du procès-verbal du 20 février 1986*).

Elle annonce avoir reçu également, en conclusion du débat sur les questions orales, les propositions de résolu-

Mercredi, 19 février 1986

tion suivantes, déposées avec demande de vote à bref délai, conformément à l'article 42, paragraphe 5 du règlement:

— de M. Fitzgerald, M^{me} Chouraqui, M. Medeiros Ferreira et M^{me} Anglade, au nom du groupe RDE, sur les mesures spécifiques en faveur de l'emploi (doc. B 2-1556/86),

— de MM. Didò, Chanterie, Bachy, Bonaccini, Vetter, Wagner, Vernimmen, Ciancaglini et M^{me} Renau, sur une stratégie européenne pour l'emploi et l'espace social européen (doc. B 2-1557/85/corr.),

— de M. Nielsen, M^{me} Larive-Groenendaal, M. Lacerda De Queiroz, au nom du groupe libéral, sur des mesures spécifiques en faveur de l'emploi (doc. B 2-1558/85),

— de MM. Ciancaglini, Brok, M^{me} Maij-Weggen et M. Klepsch, au nom du groupe PPE, sur les «suites données au plan extraordinaire européen pour l'emploi» (doc. B 2-1559/85).

Elle indique que le vote sur ces demandes de vote à bref délai aura lieu à la fin de la discussion commune (voir partie I, point 8 du présent procès-verbal).

Interviennent MM. van der Waal, non-inscrit, Saby, Christodoulou, Perinat Elio, Cervetti, M^{me} Larive-Groenendaal, MM. Fernandes, Flanagan, Ulburghs, Baron Crespo, Chanterie, Tuckman, Filinis, Paisley, Romeos, Vergeer, Franchère, M^{me} Castle, M. Debatisse.

(La séance, suspendue à 13 heures 05, est reprise à 15 heures.)

PRÉSIDENCE DE M^{me} PERY

Vice-président

7. Débat d'actualité et d'urgence (recours)

Madame le Président annonce avoir reçu, conformément à l'article 48, paragraphe 2, deuxième alinéa du règlement, les recours motivés et écrits suivants contre la liste des sujets retenus pour le prochain débat d'actualité et d'urgence (voir partie I, point 11 du procès-verbal de la veille):

a) de M. Habsburg et autres, un recours tendant à supprimer la proposition de résolution du groupe socialiste sur l'interdiction des armes chimiques (doc. B 2-1606/85):

Ce recours est approuvé par vote électronique:

b) du groupe ARC, un recours tendant à inscrire comme point I la proposition de résolution de M^{me} Heinrich et autres sur l'élimination des armes nucléaires (doc. B 2-1613/85) ainsi que la proposition de résolution du groupe ARC sur le référendum en République de Palau (doc. B 2-1561/85):

Ce recours est rejeté;

c) du groupe RDE et du groupe ARC, un recours tendant à inscrire comme point III les propositions de résolution sur les «incidents à la centrale de Sellafield» prévues comme point VIII.

Interviennent MM. Lalor et Fitzsimons.

Le recours est approuvé par vote électronique.

d) du groupe DR, un recours tendant à inscrire comme point III la proposition de résolution sur l'emprisonnement de deux officiers français en Nouvelle-Zélande (doc. B 2-1592/85):

Appel nominal demandé par le groupe DR:

Votants: 251 (1),

pour: 27,

contre: 189,

abstentions: 35.

Le recours est de ce fait rejeté;

e) du groupe ARC, un recours tendant à insérer comme point III sa proposition de résolution sur l'exportation de produits pharmaceutiques dangereux des États-Unis d'Amérique (doc. B 2-1587/85):

Ce recours est rejeté;

f) du groupe ARC, un recours tendant à insérer dans le point IV «Haïti et Amérique centrale» sa proposition de résolution sur le bombardement de la population civile dans le cadre de l'opération «Phoenix» au Salvador (doc. B 2-1588/85):

Ce recours est rejeté;

g) du groupe ARC, un recours tendant à insérer dans le point VII «droits de l'homme» sa proposition de résolution sur la vague de procès intentés à des ouvriers agricoles membres d'organisations syndicales en Andalousie, Espagne (doc. B 2-1591/85):

(1) Les résultats des votes par appel nominal figurent en annexe.

Mercredi, 19 février 1986

Ce recours est rejeté;

h) du groupe ARC, un recours tendant à insérer dans le point VI «terrorisme» sa proposition de résolution sur le détournement d'un avion de ligne de la compagnie aérienne libyenne (doc. B 2-1590/85):

Ce recours est rejeté.

8. Programme d'activité de la Commission pour 1986 — Plan extraordinaire européen pour l'emploi — Espace social communautaire (suite du débat)

Interviennent, dans la suite de la discussion commune, M. Alavanos, M^{me} d'Ancona, MM. Brok, Alvarez De Paz, M^{me} Cassanmagnago Ceretti, M. Vernimmen.

PRÉSIDENCE DE M^{me} CASSANMAGNAGO CERRETTI

Vice-président

Interviennent M^{me} Giannakou-Koutsikou et M. Delors, *président de la Commission*.

Madame le Président déclare close la discussion commune.

Vote sur les demandes de vote à bref délai:

Le Parlement décide le vote à bref délai des quatre propositions de résolution précitées (*voir partie I, point 6 du présent procès-verbal*).

Le vote sur le fond aura lieu jeudi à 18 heures (*voir partie I, point 15 du procès-verbal du 20 février 1986*).

Intervient M. Chanterie sur le délai de dépôt d'amendements de compromis.

9. Situation politique au Proche-Orient (débat)

M^{me} Charzat présente son rapport, fait au nom de la commission politique, sur la situation politique au Proche-Orient (doc. A 2-211/85) (la question orale doc. B 2-1518/85 est incluse dans le débat).

Intervient M. Van Den Broek, *président en exercice des ministres des Affaires étrangères*, qui répond également à la question orale.

PRÉSIDENCE DE M. GRIFFITHS

Vice-président

Interviennent MM. Planas Puchades, au nom du groupe socialiste, Penders, au nom du groupe PPE,

Perinat Elio, au nom du groupe DE, Segre, groupe communiste, de Vries, au nom du groupe libéral, Coste-Floret, au nom du groupe RDE, Schwalba-Hoth, groupe ARC, d'Ormesson, au nom du groupe DR, Ulburghs, non-inscrit, Cheysson, *membre de la Commission*, Balfe, Habsburg et Price.

A 17 heures 30, heure prévue pour le début de l'heure des questions le débat en cours n'étant pas terminé, le Parlement décide, sur proposition de Monsieur le Président, de poursuivre celui-ci jusqu'à son terme et de réduire d'autant la durée de l'heure des questions.

À la demande de M. Glinne et après une intervention de M. Balfe et de M. Van Den Broek, *Président en exercice des ministres des Affaires étrangères*, le Parlement décide également d'entendre encore, avant de passer à l'heure des questions, la réponse du Président des ministres des Affaires étrangères à la question orale sur trois réunions importantes en Afrique australe (doc. B 2-1577/85), étant entendu que le débat et le vote auront lieu le lendemain.

Intervient, dans la suite du débat, M. Chambeiron.

PRÉSIDENCE DE M. NORD

Vice-président

Interviennent MM. Medeiros Ferreira, Blumenfeld, Normanton et Mallet.

Monsieur le Président déclare clos le débat.

Il indique que le vote sur la proposition de résolution aura lieu à la prochaine heure des votes (*voir partie I, point 16 du procès-verbal du 20 février 1986*).

10. Situation en Afrique australe

L'ordre du jour appelle la question orale que M. Glinne, M^{mes} Simons, Buchan, Pantazi, Van Hemeldonck, MM. Balfe, Estrella, Baget Bozzo et Arndt ont posée au ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique sur trois réunions importantes en Afrique australe (doc. B 2-1577/85).

M. Van den Broek, *Président en exercice des ministres des Affaires étrangères*, répond à la question. (Le débat sur cette question aura lieu, comme annoncé ci-dessus, le lendemain. La liste des orateurs est close.)

Mercredi, 19 février 1986

11. Heure des questions

L'ordre du jour appelle la suite et la fin de l'heure des questions.

Questions au Conseil

Les questions nos 76 de M. Musso et 77 de M. Pasty recevront des réponses écrites, leurs auteurs étant absents.

Question n° 78 de M. Stauffenberg: Opérations de sauvetage par avion entre pays.

M. Van den Broek, *Président en exercice du Conseil*, répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Stauffenberg et Rogalla.

Question n° 79 de M. Raftery: Mise en valeur de la dimension européenne dans l'éducation.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Raftery, Cryer et Wijsenbeek.

Question n° 80 de M. Tzounis: Respect des échéances fixées pour les engagements contractés par la Communauté à l'égard de la République chypriote.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'à la question complémentaire de M^{me} Giannakou-Koutsikou, suppléant l'auteur.

Question n° 81 de M. Howell: Industrie laitière.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Howell et Raftery.

Question n° 82 de M. Rogalla: Septième directive modifiant la directive 69/169/CEE.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Rogalla, Wijsenbeek et sir James Scott-Hopkins.

Question n° 83 de M. Wijsenbeek: Droit communautaire des marques.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Wijsenbeek, Elliott et Welsh.

Question n° 84 de M. Gerontopoulos: Échange d'étudiants entre les États membres à des fins éducatives.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'à la question complémentaire de M. Gerontopoulos.

Les questions nos 85 de M. Iversen et 86 de M. Seligman recevront des réponses écrites, leurs auteurs étant absents.

Question n° 87 de M. Lalor: Troisième rapport annuel de l'OCDE sur la situation de l'emploi et PME.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Lalor, Raftery, Cryer et Adamou.

Question n° 88 de M. Barrett: Dispositions financières destinées à aider les États membres à se doter de moyens appropriés de surveillance et de contrôle dans le secteur de la pêche dans la Communauté élargie.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Barrett, Wijsenbeek et Maher.

Les questions nos 89 de M. Andrews, 90 de M^{me} Lemass, 91 de M. Fitzsimons, 92 de M. MacSharry, 93 de M. Fitzgerald, 94 de M^{me} Jackson, 95 de M^{me} Van Hemeldonck, 96 de M. Hutton, 97 de M. Newton Dunn, 98 de M. Møller, 99 de M. McMahon et 100 de M. Ephremidis recevront des réponses écrites, leurs auteurs étant absents.

Question n° 101 de M. Alavanos: Enquête sur la production du virus du SIDA.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Alavanos.

Question n° 102 de M. Adamou: Libre établissement d'écoles et d'instituts de formation étrangers en Grèce.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Adamou.

Question n° 103 de M. Balfe: Droits de l'homme dans la Communauté.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. Balfe et Alavanos.

Questions aux ministres des Affaires étrangères

Question n° 111 de sir James Scott-Hopkins: Arrestation et torture au Zimbabwe d'opposants présumés au gouvernement.

M. Van Den Broek, *Président en exercice des ministres des Affaires étrangères*, répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de sir James Scott-Hopkins et M. de Vries.

Question n° 112 de M^{me} van den Heuvel: Importations de charbon d'Afrique du Sud.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M^{me} van den Heuvel, M. Ulburghs, M^{lle} Tongue et M. Blumenfeld.

Mercredi, 19 février 1986

Question n° 113 de M. O'Donnell: Disparition de Fr. Rudi Romano.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de MM. O'Donnell, Balfe, Maher et Alavanos.

Question n° 114 de M^{lle} Tongue: Programme de mesures de la CE — Démantèlement de l'apartheid.

M. Van Den Broek répond à la question ainsi qu'aux questions complémentaires de M^{lle} Tongue et M^{me} van den Heuvel.

Monsieur le Président déclare close l'heure des questions.

Il indique que les questions qui n'ont pas été examinées recevront une réponse écrite, à moins qu'avant la fin de l'heure des questions leurs auteurs ne les aient retirées ou n'aient demandé qu'elles soient reportées à la prochaine heure des questions.

PRÉSIDENTE DE LADY ELLES

*Vice-président***12. Environnement (vote)**

L'ordre du jour appelle le vote sur le rapport Estgen (doc. A 2-216/85).

— *Proposition de décision [doc. C 2-74/85 — doc. COM(85) 391 final]:* (1)

Article 1:

— Amendement n° 11 de M. Alber, M^{mes} Lentz-Cornette et Schleicher: appel nominal demandé par le groupe PPE:

Votants: 236,

pour: 8,

contre: 225,

abstentions: 3.

L'amendement est de ce fait rejeté.

Article 2:

— Amendement n° 12 des mêmes: rejeté.

— Amendement n° 1 de la commission de l'énergie: adopté.

Article 3:

— Amendement n° 2 de la même: adopté.

Annexe, première partie:

— Amendement n° 13 de M. Alber et consorts: rejeté.

— Amendement n° 3 de la commission de l'énergie: adopté.

— Amendement n° 4 de la même: adopté.

— Amendement n° 14 de M. Alber et consorts: adopté.

— Amendement n° 5 de la commission de l'énergie: adopté.

— Amendement n° 15 de M. Alber et consorts: adopté.

Annexe, deuxième partie:

— Amendement n° 16 des mêmes: rejeté.

— Amendement n° 6 de la commission de l'énergie: adopté.

— Amendements nos 17, 18, 19 et 20 de M. Alber et consorts: rejetés par votes successifs.

Annexe, troisième partie:

— Amendement n° 21 des mêmes: rejeté.

— Amendement n° 7 de la commission de l'énergie: adopté.

— Amendement n° 22 de M. Alber et consorts: rejeté.

— Amendement n° 8 de la commission de l'énergie: adopté.

— Amendement n° 23: caduc.

— Amendements nos 24 et 25 de M. Alber et consorts: rejetés par votes successifs.

Le Parlement approuve la proposition de la Commission ainsi modifiée (*voir partie II, point 1*).

— Proposition de résolution:

Préambule et considérants A à D: adoptés,

Après le considérant D:

— Amendement n° 9 de M^{me} Bloch von Blottnitz: adopté.

Avant le paragraphe 1:

— Amendement n° 26 de MM. Schmid, Alber, M^{mes} Lentz-Cornette et Schleicher: le rapporteur demande un vote séparé sur les termes entre tirets:

(1) Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Mercredi, 19 février 1986

a) Ensemble de l'amendement sans les termes «contrairement à la Commission»: adopté.

b) Les termes précités: rejetés par vote électronique.

Paragraphe 1 et 2: adoptés.

Après le paragraphe 2:

— Amendement n° 10 de M^{me} Bloch von Blottnitz: adopté.

— Amendement n° 34: retiré.

Paragraphe 3 à 6: adoptés.

Après le paragraphe 6:

— Amendement n° 27 de M. Alber et consorts: adopté.

Paragraphe 7 et 8: adoptés.

Après le paragraphe 8:

Amendements nos 28 et 29 de M^{me} Squarcialupi, M. Alber, M^{mes} Lentz-Cornette et Schleicher: adoptés par votes successifs.

Paragraphe 9: adopté.

Paragraphe 10:

— Amendement n° 30 de M. Alber et consorts: adopté par vote électronique.

Paragraphe 11:

— Amendement n° 31 des mêmes: adopté par vote électronique.

Paragraphe 12 et 13: adoptés.

Après le paragraphe 13:

— Amendements nos 32 et 33 des mêmes: adoptés par votes successifs.

Paragraphe 14 et 15: adoptés.

Appel nominal demandé par le groupe PPE sur l'ensemble de la proposition de résolution:

Votants: 325,

pour: 324,

contre: 0,

abstentions: 1.

Le Parlement adopte de ce fait la résolution (*voir partie II, point 1*).

13. Agriculture et environnement — Diversité génétique des plantes (vote)

L'ordre du jour appelle le vote sur les propositions de résolution contenues dans les rapports Roelants du

Vivier (doc. A 2-207/85) et Squarcialupi (doc. A 2-154/85).

— *Rapport Roelants du Vivier (doc. A 2-207/85)*⁽¹⁾:

Préambule et considérants: adoptés.

Avant le paragraphe 1:

— Amendements nos 1 à 5 de la commission de l'agriculture: adoptés par votes successifs (après avoir demandé un vote par division sur l'amendement n° 3, M^{me} Squarcialupi y a finalement renoncé pour des raisons d'ordre technique).

Paragraphe 1, phrase introductive:

— Amendement n° 38 de MM. Kuijpers et Vandemeulebroucke: adopté.

— Amendement n° 41: caduc.

La phrase introductive ainsi modifiée est adoptée.

Paragraphe 1, littéras a) et b): adoptés.

Paragraphe 1, littéra c):

— Amendement n° 42 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Guerneur et Pasty, au nom du groupe RDE: rejeté par vote électronique.

Le littéra c) est adopté.

Paragraphe 1: littéras d) et e): adoptés.

Paragraphe 2:

— Amendement n° 39 de M^{me} Squarcialupi: adopté.

Le paragraphe 2 ainsi modifié est adopté.

Après le paragraphe 2:

— Amendement n° 32 de MM. Woltjer et Muntingh: adopté par vote électronique.

Paragraphe 3: adopté.

Paragraphe 4:

— Amendement n° 43 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Guerneur et Pasty, au nom du groupe RDE: adopté par vote électronique.

Le paragraphe 4 ainsi modifié est adopté.

⁽¹⁾ Le rapporteur est intervenu sur tous les amendements.

Mercredi, 19 février 1986

Paragraphe 5: adopté.

Après le paragraphe 5:

— Amendement n° 29 de MM. Mertens et Bocklet: adopté.

Paragraphe 6, phrase introductive et littéra a): adoptés.

Littéra b):

— Amendement n° 44 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, MM. Geurmeur et Pasty, au nom du groupe RDE: rejeté par vote électronique.

— Amendement n° 18 de M. Cottrell: rejeté.

Le littéra b) est adopté.

Littéra c):

— Amendement n° 45: de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, MM. Geurmeur et Pasty, au nom du groupe RDE, rejeté.

— Amendement n° 12 de M. Sherlock, au nom du groupe DE: adopté.

— Amendement n° 23: caduc.

Après le paragraphe 6:

— Amendement n° 6 de M^{me} Crawley, au nom de la commission de l'agriculture:

M. Collins demande un vote par division:

a) Jusqu'à «plus précise»: adopté.

b) Reste: rejeté.

— Amendements nos 7 et 8 de la même: adoptés par votes successifs.

Paragraphe 7:

— Amendement n° 40 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, MM. Geurmeur et Pasty, au nom du groupe RDE: rejeté.

— Amendements nos 19, 20 et 21 de M. Cottrell: le rapporteur signale qu'il s'agit d'un problème terminologique.

Interviennent MM. Sherlock, qui indique que, dans certaines langues il convient d'utiliser le terme «organique», et Cottrell qui, sous réserve de cette adaptation terminologique, retire ses trois amendements.

Le paragraphe 7 est adopté.

Après le paragraphe 7:

— Amendement n° 9 de M^{me} Crawley, au nom de la commission de l'agriculture: adopté.

Paragraphe 8:

— Amendement n° 13 de M. Sherlock, au nom du groupe DE: rejeté.

— Amendement n° 46 Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Geurmeur et Pasty, au nom du groupe RDE: adopté par vote électronique.

Le paragraphe 8 ainsi modifié est adopté.

Paragraphe 9:

— Amendement n° 24 de MM. Mertens et Bocklet: adopté par vote électronique.

Le paragraphe 9 ainsi modifié est adopté.

Après le paragraphe 9:

— Amendement n° 10 de M^{me} Crawley, au nom de la commission de l'agriculture: adopté.

Paragraphe 10, phrase introductive: adoptée.

Littéra a):

— Amendement n° 47 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Geurmeur et Pasty, au nom du groupe RDE: adopté par vote électronique.

Le littéra a) ainsi modifié est adopté.

Littéra b):

— Amendement n° 14 de M. Sherlock, au nom du groupe DE: adopté par vote électronique.

— Amendements nos 25 et 48: caducs.

Littéra c):

— Amendement n° 15 du même: rejeté par vote électronique.

— Amendement n° 26: caduc.

— Amendement n° 49 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Geurmeur et Pasty, au nom du groupe RDE: adopté par vote électronique.

Paragraphe 11:

— Amendement n° 50 des mêmes: adopté par vote électronique.

— Amendement n° 16 de M. Sherlock, au nom du groupe DE: adopté.

— Amendement n° 27: caduc.

— Amendement n° 17 du même: rejeté par vote électronique.

— Amendements nos 28 et 51: caducs.

— Amendement n° 52 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Geurmeur et Pasty, au nom du groupe RDE: adopté par vote électronique.

Mercredi, 19 février 1986

Le paragraphe 11 ainsi modifié est adopté.

Paragraphe 12:

— Amendement n° 36 de M^{me} Maij-Weggen: rejeté.

Phrase introductive:

— Amendement n° 30 de MM. Mertens et Bocklet: adopté.

La phrase introductive ainsi modifiée est adoptée.

Littéra a):

— Amendement n° 33 de MM. Woltjer et Muntingh: le rapporteur demande qu'il soit considéré comme un ajout, ce à quoi M. Woltjer consent.

Littéra a): adopté par vote électronique.

Amendement n° 33: rejeté par vote électronique (égalité de voix).

Intervient M. Muntingh.

M. Hindley signale que son installation de vote n'a pas fonctionné.

Intervient M. Ford sur la procédure.

Se basant sur l'article 76, paragraphe 3 du règlement, Madame le Président décide de procéder à un vote par appel nominal sur l'amendement n° 33:

Votants: 245,

pour: 157,

contre: 80,

abstentions: 8.

L'amendement est de ce fait adopté.

S'élevant contre la procédure qui vient d'être suivie par Madame le Président, M. de la Malène demande que le Bureau élargi soit convoqué.

Madame le Président acquiesce à cette demande.

Interviennent, toujours sur la procédure suivie, MM. Sherlock, Luster, Baudis, Nord et Galland.

Littéra b):

Amendement n° 34 de MM. Woltjer et Muntingh: rejeté par vote électronique.

Le littéra b) est rejeté.

Littéra c): adopté.

Littéra d):

— Amendement n° 22 de M. Cottrell: rejeté.

— Amendement n° 35 de MM. Woltjer et Muntingh: M. Collins demande qu'il soit considéré comme un ajout, ce à quoi M. Woltjer consent.

— Amendement n° 53 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Guerneur et Pasty, au nom du groupe RDE: rejeté.

Le littéra d) est adopté.

— Amendement n° 35: adopté.

Littéra e): adopté.

Paragraphe 13: adopté.

Après le paragraphe 13:

— Amendement n° 11 de M^{me} Crawley, au nom de la commission de l'agriculture: adopté.

— Amendement n° 37 de M^{me} Maij-Weggen: adopté.

Paragraphe 14:

— Amendement n° 54 de M^{me} Martin, au nom du groupe libéral, et MM. Guerneur et Pasty, au nom du groupe RDE: adopté par vote électronique.

Après le paragraphe 14:

— Amendement n° 31 de MM. Mertens et Bocklet: adopté.

Paragraphe 15: adopté.

Après le paragraphe 15:

— Amendement n° 55 de M. Maher: adopté par vote électronique.

Paragraphe 16: adopté.

Intervient M. Elliott pour une explication de vote.

Appel nominal demandé par les groupes ARC et PPE sur l'ensemble de la proposition de résolution:

Votants: 313,

pour: 300,

contre: 0,

abstentions: 13.

Le Parlement adopte de ce fait la résolution (voir partie II, point 2).

Mercredi, 19 février 1986

(En considération de l'heure, le vote sur le rapport Squarcialupi (doc. A 2-154/85) est reporté à la prochaine heure des votes) (*partie I, point 14 du procès-verbal du 20 février 1986*).

14. Ordre du jour de la prochaine séance

Madame le Président communique que l'ordre du jour de la séance du lendemain jeudi 20 février 1986 est fixé comme suit:

10 heures à 13 heures, 15 heures à 20 heures et 21 heures à 24 heures:

10 heures à 13 heures:

- Débat d'actualité et d'urgence.

15 heures:

- Rapport De Backer-Van Ocken sur les entreprises en Afrique du Sud,
- rapport Bonaccini sur le SME,
- question orale sur l'Afrique australe (suite du débat),
- rapport Metten sur les transferts de technologies,
- rapport Roux sur une action de recherche sur les matériaux,
- rapport Nordman sur l'accord multifibres,
- rapport Pasty sur le sixième FED.

18 heures:

- Vote des propositions de résolution pour lesquelles le débat est clos.

(La séance est levée à 20 heures 25)

E. VINCI

Secrétaire général

Pierre PFLIMLIN

Président

Mercredi, 19 février 1986

PARTIE II

Textes adoptés par le Parlement européen

1. Environnement

— proposition de la Commission COM(85) 391 final

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES(*)

TEXTE MODIFIÉ
PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Décision du Conseil portant adoption de programmes pluriannuels de recherche et de développement dans le domaine de l'environnement (1986-1990)

Préambule et considérants inchangés

Article premier inchangé

Article 2

Les crédits nécessaires à la réalisation des programmes sont fixés à 105 MECU, y compris les dépenses pour un effectif de 27 personnes. Les crédits et les effectifs sont répartis comme suit:

- protection de l'environnement 65 MECUS 17 personnes
- climatologie 25 MECUS 6 personnes
- risques technologiques majeurs 15 MECUS 4 personnes

Article 3

Les programmes seront réexaminés *au terme* de la *troisième* année. Ce réexamen peut aboutir à une révision effective du programme au début de la *quatrième* année, conformément aux procédures appropriées et après consultation du comité visé à l'article 4. Le Conseil et le Parlement européen sont informés des résultats de ce réexamen.

Article 2

Les crédits nécessaires à la réalisation des programmes sont fixés à 105 MECU, y compris les dépenses pour un effectif de 27 personnes. Les crédits et les effectifs sont répartis comme suit:

- protection de l'environnement 80 MECUS 19 personnes
- climatologie 20 MECUS 5 personnes
- risques technologiques majeurs 5 MECUS 3 personnes

Article 3

Les programmes seront réexaminés au cours de la *deuxième* année. Ce réexamen peut aboutir à une révision effective du programme au début de la *troisième* année, conformément aux procédures appropriées et après consultation du comité visé à l'article 4. Le Conseil et le Parlement européen sont informés des résultats de ce réexamen.

Articles 4, 5 et 6 inchangés

ANNEXE

PREMIERE PARTIE:
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Crédits:	
Total	65 000 000 ECUS
— recherche contractuelle	60 450 000 ECUS
— actions concertées	4 550 000 ECUS

Effectifs: 17

ANNEXE

PREMIERE PARTIE:
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Crédits:	
Total	80 000 000 ECUS
— recherche contractuelle	73 450 000 ECUS
— actions concertées	6 550 000 ECUS

Effectifs: 19

(*) Texte complet, voir COM(85) 391 final

Mercredi, 19 février 1986

TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

TEXTE MODIFIÉ
PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Contenu scientifique du Programme

Contenu scientifique du Programme

Points 1 à 10 inchangés

11) Bases scientifiques des dispositions juridiques relatives à la protection de l'environnement

11) Bases scientifiques des dispositions juridiques relatives à la protection de l'environnement, y compris la mise au point de critères scientifiques dans l'appréciation de l'impact sur l'environnement

Actions concertées

Actions concertées

Les actions concertées sont prévues dans les domaines suivants du programme scientifique:

Les actions concertées sont prévues dans les domaines suivants du programme scientifique:

Point 1 à 6 inchangés

7) Protection des oiseaux

7) Protection des espèces

7 bis) Nouvelles technologies et protection de l'environnement

— impact écologique des nouveaux procédés technologiques

— impact écologique des nouveaux produits technologiques

— utilisation des technologies nouvelles dans la protection de l'environnement

7 ter) Impact sur l'environnement et la santé des matériaux fibreux

DEUXIEME PARTIE:
CLIMATOLOGIE

DEUXIEME PARTIE:
CLIMATOLOGIE

Crédits: 25 000 000 ECUS

Crédits: 20 000 000 ECUS

Effectifs: 6

Effectifs: 5

reste inchangé

TROISIEME PARTIE:
RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

TROISIEME PARTIE:
RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Crédits: 15 000 000 ECUS

Crédits: 5 000 000 ECUS

Effectifs: 4

Effectifs: 3

Contenu scientifique du programme

Contenu scientifique du programme

Section A inchangée

B. Aspects technologiques

B. supprimé

B1. Sûreté et fiabilité des technologies existantes et leur amélioration;

B1. supprimé

B2. Technologies et procédés de substitution susceptibles d'améliorer la sûreté des procédés, des installations et des cycles de production;

B2. supprimé

B3. Instrumentation pour la détection et l'atténuation des situations à haut risque.

B3. supprimé

Reste inchangé

Mercredi, 19 février 1986

— doc. A2-216/85

RESOLUTION

portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une décision portant adoption de trois programmes pluriannuels de recherche et de développement dans le domaine de l'environnement (1986-1990)

- I. Protection de l'environnement**
- II. Climatologie**
- III. Risques technologiques majeurs**

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(85) 391 final),
 - consulté par le Conseil (doc. C2-74/85),
 - vu le rapport de sa commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie et l'avis de sa commission économique, monétaire et de la politique industrielle (doc. A2-216/85),
 - vu le résultat des votes sur la proposition de la Commission,
- A. considérant que les problèmes écologiques, notamment en ce qui concerne les charges polluantes des eaux ou de l'air, ont souvent un caractère transfrontalier et ne peuvent par conséquent être résolus au seul niveau national,
 - B. considérant qu'il importe d'établir une coopération communautaire et internationale étroite pour remporter des succès décisifs dans la lutte contre la détérioration de l'environnement,
 - C. considérant que la mise en œuvre d'une politique européenne efficace en matière d'environnement nécessite une base scientifique solide créant les conditions indispensables à une approche communautaire,
 - D. compte tenu de la réorientation en cours du Centre commun de recherche en centre de recherche sur la sécurité et l'environnement,
 - E. conscient qu'un catalogue contraignant des objectifs et une définition précise des tâches constituent la condition préalable d'un ensemble coordonné de recherches dans le domaine de l'environnement;
1. rejette la limitation des besoins de recherche aux objectifs de politique des Communautés européennes en matière d'environnement fixés par le Conseil, comme il ressort du point B de l'exposé des motifs de la proposition de la Commission; la recherche doit également pouvoir servir à trouver et à formuler certains objectifs;
 2. souligne la nécessité de poursuivre les programmes de recherche en cours ainsi que d'adapter et d'élargir leur contenu;
 3. réclame une meilleure coordination au sein des services compétents de la Commission afin que les résultats de la recherche puissent mieux et plus rapidement être convertis en actions communautaires dans le domaine de la protection de l'environnement;
 4. souligne que lorsque l'état actuel de la recherche dans le domaine de l'environnement impose et permet des mesures de protection de celui-ci, ces mesures doivent être mises en œuvre sans encourir de retard en raison des programmes en cours;
 5. regrette qu'en présentant le projet de programme actuel, la Commission n'ait pas saisi l'occasion de procéder à une révision de l'ensemble du programme d'action de recherche «Environnement»;
 6. souhaite de ce fait une imbrication plus poussée des différentes actions de recherche ainsi qu'une harmonisation de la durée du programme d'action de recherche avec celle du programme-cadre;

Mercredi, 19 février 1986

7. souhaite par conséquent un réexamen du programme au cours de la deuxième année, de façon à prendre en compte les nouvelles orientations du programme du CCR (1987-1990) et du programme-cadre (1987-1990);
8. estime justifiée, dans l'ensemble, la dotation en crédits proposée et se félicite de ce que l'accent ait été mis sur une coordination plus poussée et les actions concertées plutôt que sur la recherche contractuelle, tributaire de coûts élevés;
9. demande à la Commission de limiter le plus possible les dépenses bureaucratiques pour les partenaires contractuels;
10. demande que les nouveaux thèmes de recherche «nouvelles technologies et protection de l'environnement» et «mise au point de critères scientifiques dans l'appréciation de l'impact sur l'environnement» soient intégrés au programme «Environnement» et souhaite, pour financer ces actions, un transfert de crédits des autres parties du programme;
11. exprime, d'une manière générale, son accord avec les propositions relatives au programme «Climatologie», mais préconise que le Centre commun de recherche soit associé aux activités de ce domaine de recherche;
12. approuve le contenu du programme «climatologie» en insistant en particulier sur les problèmes de la désertification — conséquence de phénomènes atmosphériques — et des répercussions sur les ressources vitales; il souligne également que le problème de la désertification est en pleine évolution, en particulier en Grèce, en raison du réchauffement de la terre et que l'Espagne figure déjà sur la carte de la désertification dressée par l'ONU;
13. souligne la nécessité d'approfondir la question des anomalies climatiques et des phénomènes exceptionnels et imprévus qui se produisent surtout dans les pays méditerranéens et qui s'accompagnent aussi de pertes en vies humaines et en biens matériels;
14. s'oppose, pour l'instant à l'introduction d'un vaste domaine de recherche «Risques technologiques majeurs», ce domaine étant déjà largement couvert par la recherche directe effectuée par la CCR d'Ispra;
15. demande que la Commission, à l'occasion de la révision du programme pluriannuel de recherche du Centre commun de recherche, intègre le programme «Risques technologiques majeurs» prévu dans le programme «Risques industriels» qui y est déjà et cours d'exécution en confie également au CCR la coordination de la recherche contractuelle nécessaire;
16. approuve, sous réserve de ces objections, le programme;
17. déplore que le Conseil des ministres de la recherche ait décidé de réduire le volume du programme sans attendre l'avis du Parlement;
18. estime que l'introduction dans le programme «Climatologie» — projetée par le Conseil des ministres de la recherche dans une orientation commune — d'un nouveau programme «Risques naturels» destiné à intensifier la recherche sur les tremblements de terre n'a guère de sens, les contenus de ces domaines n'étant pas liés et cette insertion ne reconnaissant pas au problème l'importance qui est la sienne;
19. invite la Commission à proposer plutôt son propre programme de recherche pluriannuel «Risques naturels» pour tous les risques importants de cette nature (tremblements de terre, inondations, avalanches, glissements de terrain, etc.);
20. se réserve d'engager la procédure de concertation pour le cas où le Conseil aurait effectivement l'intention de s'écarter de l'avis du Parlement;
21. charge son Président de transmettre au Conseil et à la Commission, en tant qu'avis du Parlement, le texte de la proposition de la Commission dans la version qui résulte du vote du Parlement ainsi que la résolution y afférente.

Mercredi, 19 février 1986

2. Agriculture et environnement

— doc. A2-207/85

RESOLUTION**sur l'agriculture et l'environnement***Le Parlement européen,*

- vu la proposition de résolution de M^{lle} Quin sur l'agriculture et l'environnement (doc. 2-455/84),
- vu les propositions de résolution (doc. 2-924/84, 2-1033/84, 2-1037/84, 2-1061/84, 2-1349/84, 2-1761/84, B2-15/85, B2-374/85),
- considérant les résultats de l'audition publique «Agriculture et environnement», organisée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs à Bruxelles du 16 au 18 septembre 1985,
- considérant l'avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs ⁽¹⁾ sur le «livre vert» de la Commission (COM(85) 333 final), document qu'il faut considérer comme un pas vers le renversement souhaité de la tendance de la PAC,
- vu le rapport de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs et les avis de la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et de la commission des transports (doc. A2-207/85),
- considérant
 - sa résolution du 16 février 1982 sur la contribution du développement rural au rétablissement des équilibres régionaux dans la Communauté ⁽²⁾,
 - sa résolution du 14 octobre 1983 sur l'exportation de diverses substances et préparations dangereuses ⁽³⁾,
 - sa résolution du 17 novembre 1983 sur de nouvelles orientations pour la politique des structures agricoles de la Communauté ⁽⁴⁾,
 - sa résolution du 15 décembre 1983 sur un schéma européen d'aménagement du territoire ⁽⁵⁾,
 - sa résolution du 14 mars 1985 relative aux règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles et certaines mesures connexes ⁽⁶⁾,
- A. considérant le deuxième ⁽⁷⁾ et le troisième ⁽⁸⁾ programmes d'action des Communautés européennes en matière d'environnement,
- B. considérant que dans une période de grands changements dans la technologie et la production telle que la période actuelle, même l'agriculture ne peut se soustraire à des changements profonds;
 1. souligne que la réforme de la PAC fournit l'occasion d'élaborer une politique agricole cohérente visant également à préserver l'environnement et le mode de vie en milieu rural;

⁽¹⁾ Doc. A2-185/85

⁽²⁾ JO n° C 66 du 15.3.1982, p. 21

⁽³⁾ JO n° C 307 du 14.11.1983, p. 109

⁽⁴⁾ JO n° C 342 du 19.12.1983, p. 98

⁽⁵⁾ JO n° C 10 du 16.1.1984, p. 105

⁽⁶⁾ JO n° C 94 du 15.4.1985, p. 87

⁽⁷⁾ JO n° C 139 du 13.6.1977

⁽⁸⁾ JO n° C 46 du 17.2.1983

Mercredi, 19 février 1986

2. fait observer que le dépeuplement des régions rurales ou la suppression des activités agricoles ne contribue pas à protéger l'environnement et qu'il faut trouver les moyens de satisfaire les besoins économiques et sociaux de la communauté agricole en tenant compte des aspects écologiques; un milieu rural agréable, peuplé de nombreux agriculteurs et travailleurs agricoles au chômage ne constitue pas la solution;
3. souligne que les considérations écologiques doivent englober non seulement les effets sur le milieu rural, sur la flore et sur la faune mais aussi, comme il ressort de la définition donnée dans le cadre de la politique communautaire de l'environnement mise sur pied en 1972, des facteurs affectant les individus et les communautés du milieu rural;
4. fait observer qu'une politique agricole assurant un revenu approprié à l'agriculture traditionnelle est la condition essentielle de la production de denrées alimentaires saines;
5. estime qu'il faut accorder davantage d'attention à l'avenir des communautés rurales, à l'emploi rural et à l'accès des citadins à ce milieu, ainsi qu'à l'équilibre futur entre ville et campagne;
6. demande une révision de la politique agricole commune dans le sens d'une meilleure intégration des préoccupations et particularités écologiques et régionales et d'une politique globale axée à la fois sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs, visant spécialement:
 - a) l'affectation rationnelle des sols et leur conservation à long terme, de même que la protection de l'ensemble des ressources et richesses naturelles,
 - b) le maintien et le développement de la vie rurale, à commencer par le maintien de l'emploi agricole, grâce également à l'introduction de nouvelles technologies, et la possibilité d'une rémunération décente de ce travail,
 - c) la production d'une nourriture de qualité en même temps qu'en quantité appropriée aux besoins et à l'approvisionnement des marchés dans le respect des règles régissant les échanges internationaux, et aux prix les plus avantageux possible,
 - d) un renforcement de la coopération entre les secteurs agricole et industriel pour la production de machines plus aptes à concilier la protection de l'environnement et la production agricole,
 - e) la modification des conditions générales de la politique agricole de la Communauté européenne de manière à permettre une agriculture compatible avec l'environnement;
7. insiste sur la nécessité d'une politique européenne des sols incluant:
 - un schéma européen d'aménagement du territoire,
 - éventuellement, la révision et la poursuite du cadastre écologique, compte tenu de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal,
 - un réseau européen de réserves biogénétiques,
 - l'application de mesures de lutte contre l'érosion des sols,
 - le (re)boisement en particulier des zones de collines et de montagnes,
 - des aides à la diversification des cultures et des activités agricoles afin de limiter les monocultures,
 - un programme européen de développement des cultures protéagineuses et de plantes à fibres afin de parvenir à l'autonomie des approvisionnements et d'améliorer la structure et la fertilité des sols,
 - l'application de la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement à tous les grands projets agricoles, à ceux concernant les infrastructures pouvant avoir des répercussions sur l'agriculture et aux nouveaux grands projets de transformation agricole, comme celui du bioéthanol,
 - le respect des directives communautaires et des conventions internationales sur la protection de la faune sauvage, laquelle joue un rôle important dans le maintien et le rétablissement de l'équilibre écologique des campagnes;

Mercredi, 19 février 1986

8. invite la Commission à établir sans tarder des critères sur la base desquels les Etats membres, en concertation avec les autorités régionales et locales, affecteront progressivement une partie de leurs terres arables, à la création de réserves naturelles, de forêts et de zones de récréation; pour les producteurs situés dans des zones où l'agriculture n'est permise qu'à des conditions très strictes en matière d'environnement, il faut établir des contrats de gestion, assortis d'une aide directe au revenu;

9. insiste sur la nécessité d'une politique européenne d'aménagement rural intégré, favorisant des activités diversifiées en même temps que l'équilibre écologique du milieu, et qui soit définie et mise en œuvre au niveau régional sur la base d'une collaboration entre toutes les instances concernées par l'aménagement du territoire et la gestion des zones rurales et les associations professionnelles et privées représentatives en matière d'agriculture, de sylviculture et de protection de l'environnement;

10. insiste sur la nécessité d'une politique européenne agro-alimentaire qualitative, qui tienne compte de la demande des consommateurs visant à obtenir des produits alimentaires sains et de bonne qualité à des prix raisonnables; estime que cette politique devrait inclure une meilleure information des consommateurs sur les questions touchant à la santé et à l'alimentation, à savoir

- la qualité des produits alimentaires par un étiquetage détaillé et l'introduction de normes et labels de garantie contrôlée, qui tiennent compte aussi des aspects écologiques,
- les avantages d'une alimentation équilibrée et diversifiée, et les conséquences néfastes de la consommation excessive de graisse, de sucre, de sel, de tabac, d'alcool et de produits de synthèse,
- les dangers de produits alimentaires avariés en raison, par exemple, de la formation de moisissure et de champignons,
- la sauvegarde de certaines espèces et variétés végétales locales;

11. considère que la révision de la politique européenne des prix agricoles devrait inclure, pour les principaux scénarios de réforme envisageables, une évaluation précise tant des coûts financiers et socio-économiques que des coûts environnementaux, et, en l'état actuel des discussions sur le «livre vert», prie instamment la Commission de procéder à une telle évaluation;

12. estime que les services spécifiques rendus par l'agriculture à l'environnement doivent être rétribués séparément;

13. considère que la révision de la politique agricole européenne des structures agricoles, amorcée par le règlement 797/85, doit se poursuivre par:

- a) l'affectation au FEOGA-Orientation d'une proportion plus importante (jusqu'à 20 %) du budget agricole,
- b) la canalisation des fonds structurels vers des programmes régionaux de développement rural intégré prévoyant la rémunération de certaines pratiques agricoles favorables à l'environnement,
- c) la mise au point de règles précises régissant l'octroi d'aides structurelles en faveur de pratiques agricoles écologiques;

14. approuve l'utilisation d'aides au revenu à des fins écologiques là où cela est compatible avec d'autres objectifs économiques et sociaux, et estime que les critères de fixation de ces aides doivent être définis de manière beaucoup plus précise;

15. estime qu'une politique agricole n'encourageant pas la production dans des secteurs caractérisés par des excédents, orientant la production vers des secteurs déficitaires et prévoyant des aides au revenu dans les régions de montagne et les régions défavorisées est la plus conforme aux intérêts de l'agriculture et de la préservation de l'environnement;

16. est d'avis que la bonne solution consiste à continuer à développer la politique des structures agricoles de la Communauté pour donner davantage d'importance au développement de produits dont la Communauté a besoin (par exemple le bois), fournir des emplois réellement utiles (par exemple par l'exercice d'activités agricoles à temps partiel), encourager l'installation de jeunes agriculteurs pour compenser le dépeuplement qui va se produire, tout en intégrant cette approche à d'autres politiques dans les domaines régional, social et écologique afin que d'autres formes d'activités (par exemple le tourisme) puissent être encouragées, ces politiques engendrant ensemble les éléments nécessaires à la qualité sanitaire et à l'équilibre de l'environnement;

Mercredi, 19 février 1986

17. se prononce pour une promotion de l'agriculture biologique débouchant sur un programme européen spécifique d'action et comportant:

- a) la définition de critères relatifs à des méthodes agricoles particulièrement respectueuses de l'environnement, si possible en faisant appel à un comité d'experts,
- b) l'introduction d'un label européen spécifique pour la commercialisation des produits «biologiques»,
- c) la promotion et l'organisation de fermes pilotes, situées dans des régions géographiques spécifiques et mettant en œuvre les techniques biologiques,
- d) l'amélioration de l'information sur l'agriculture biologique par la mise en place et le renforcement de services de consultation agricoles, par l'amélioration de la formation, en particulier pour ce qui concerne l'utilisation de pesticides et d'engrais et les mesures phytosanitaires intégrées et par une intensification des travaux de recherche,
- e) un soutien financier en faveur de certaines formes d'exploitation écologique, par exemple l'exploitation extensive et la renonciation à exploiter, à acheter ou à louer des terres agricoles, dans un souci de protection de la nature et de l'environnement,
- f) des aides à la formation professionnelle et aux revenus des agriculteurs pendant la période de reconversion à l'agriculture biologique;

18. estime que l'agriculture «alternative» mérite d'être encouragée dans l'intérêt du choix offert au consommateur, des effets sur l'emploi et sur les sols et qu'il faut lui permettre de se tailler sa place sur le marché, qui s'accroît rapidement en dépit du prix majoré auquel se vendent les produits;

19. se prononce pour une politique extérieure commerciale basée sur le soutien aux stratégies d'autosuffisance alimentaire des différentes régions et le respect mutuel de l'environnement, et, à cet égard, insiste spécialement sur:

- a) la nécessité de mesures particulières à l'encontre de certaines répercussions négatives éventuelles de l'aide alimentaire,
- b) l'urgence de mettre un frein à l'exploitation abusive persistante des forêts tropicales,
- c) la nécessité de faire en sorte que les exportations de pesticides et autres produits dangereux vers les pays du tiers monde répondent aux recommandations du code de conduite élaboré par le FAO en novembre 1985,
- d) l'opportunité de financer des études, réalisées avec la participation d'organisations locales, sur l'impact en matière d'environnement de nos transferts agro-alimentaires (produits, technologies) vers les pays du tiers monde;

20. réclame une information permanente et complète sur les méthodes agricoles appropriées et un effort très important en faveur de la vulgarisation des pratiques agricoles écologiques et d'une intégration de ces pratiques dans l'enseignement et la formation professionnelle des agriculteurs;

21. estime que l'accent devrait être mis sur l'accomplissement par les agriculteurs d'activités positives dans le domaine de la conservation plutôt que de dédommager ceux-ci pour s'être abstenus d'entreprendre des actions allant à l'encontre de la conservation, et que des contrats pourraient être proposés aux producteurs s'engageant à préserver ou à améliorer leur environnement;

22. réclame une action contre le risque considérable de pollution du sol et de l'eau lié à la fabrication et à l'utilisation abusive ou incorrecte des engrais, comportant:

- a) la création d'un réseau de surveillance de la pollution des sols et des eaux permettant de déterminer dans quelle mesure cette pollution est imputable à des substances telles que les nitrates, le phosphore, le cadmium et le cuivre provenant de l'utilisation de produits chimiques ou d'autres produits dans l'agriculture,
- b) la formulation de recommandations concernant l'utilisation appropriée des engrais selon les caractéristiques naturelles des sols et les systèmes de cultures ainsi que la diffusion généralisée de ces recommandations auprès des agriculteurs;

Mercredi, 19 février 1986

23. réclame une action contre les risques de pollution des sols et des eaux liés à la fabrication et à l'utilisation abusive des pesticides, comportant:
- a) l'élaboration d'un programme européen axé sur l'utilisation appropriée des produits phytosanitaires chimiques compatible avec la production économique de produits alimentaires de bonne qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins,
 - b) l'interdiction immédiate de l'utilisation de certains biocides et pesticides dont l'usage s'est révélé ou est jugé mutagène, cancérigène et/ou tératogène,
 - c) la révision systématique, au niveau européen, des conditions d'homologation des pesticides actuellement sur le marché,
 - d) une réévaluation de toutes les règles existantes en ce qui concerne la fabrication, la vente, le transport et l'emploi des produits phytosanitaires,
 - e) la mise au point d'un programme européen destiné à appliquer les principes phytosanitaires intégrés en vue de limiter au minimum strictement nécessaire l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par la combinaison de mesures biologiques, biotechnologiques et de techniques de sélection et de culture des végétaux,
 - f) une étude approfondie au niveau européen sur
 - les risques auxquels sont exposées sur le lieu de travail les personnes fabriquant ou utilisant des pesticides et autres produits phytosanitaires, et ce en consultation étroite avec les syndicats concernés,
 - les risques liés à l'exposition prolongée des habitants, de leurs enfants et des animaux domestiques à des quantités de pesticides même minimales, lorsque les pesticides sont utilisés dans des parcs publics et dans de petits espaces libres,
 - l'importance des résidus de pesticides présents dans les aliments destinés aux hommes et aux animaux et l'importance du risque toxicologique qui en découle,
 - g) un contrôle plus fréquent par les pouvoirs publics du réseau de distribution des substances chimiques les plus dangereuses utilisées en agriculture,
 - h) l'information continue et actualisée des agriculteurs concernant les pesticides commercialisés et leur usage correct;
24. demande que soient examinées les répercussions de l'application des nouvelles technologies dans le secteur agricole, notamment l'utilisation des biotechnologies;
25. demande que, eu égard au danger que ces produits représentent pour le maintien d'une agriculture fondée sur la terre et respectant l'environnement, l'on reconsidère l'importation d'aliments du bétail en franchise de droits de douane et de prélèvements et réclame, en particulier, une action contre les nuisances liées aux élevages intensifs, comportant:
- a) des mesures dissuasives concernant l'élevage «hors sol»,
 - b) l'introduction de la norme «phosphate» pour l'épandage des engrais d'origine animale, c'est-à-dire que la quantité de phosphate dont l'épandage est autorisé par hectare ne peut être supérieure à ce que la végétation peut assimiler,
 - c) l'évaluation des incidences sur l'environnement pour toutes les exploitations pratiquant l'élevage intensif,
 - d) l'interdiction généralisée des substances d'engraissement à base d'hormones ou d'antibiotiques,
 - e) le contrôle effectif de la manière dont sera respectée l'interdiction prochaine de l'emploi d'hormones,
 - f) la détermination d'une série de normes contraignantes compte tenu tant de la nécessaire protection de la santé publique que de la protection à assurer aux animaux;
26. souligne la nécessité d'une politique européenne appropriée en matière forestière, laquelle implique:
- a) d'importants programmes de reconstitution et d'accroissement du patrimoine forestier tenant compte de l'association végétale naturelle potentielle des zones concernées et de la nécessaire conservation de certains biotopes existants,
 - b) des mesures renforcées de protection des forêts contre les pluies acides, les incendies, le surpâturage et certaines attaques parasitaires,

Mercredi, 19 février 1986

- c) la promotion de recherches forestières axées, entre autres, sur les espèces considérées jusqu'à présent comme secondaires,
 - d) la détermination des modalités selon lesquelles le principe «Un arbre planté pour un arbre abattu» pourrait s'appliquer de façon contraignante dans l'ensemble de la Communauté européenne;
27. estime qu'il faut accorder davantage d'attention aux problèmes d'information et de formation ainsi qu'à la recherche agronomique afin d'améliorer les relations entre l'agriculture et l'environnement;
28. souhaite la mise au point d'un programme spécial destiné à résoudre par de nouvelles technologies les problèmes d'ordre écologique engendrés par les différents secteurs agricoles et invite la Commission à élaborer avec diligence un tel programme;
29. se prononce en faveur d'une agriculture qui, d'une part, respecte l'équilibre naturel de la nature et, d'autre part, tienne compte des intérêts des consommateurs et des producteurs;
30. charge sa commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs et sa commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de tirer dans un rapport commun les conclusions pratiques de la présente résolution;
31. charge sa commission de l'environnement de participer avec sa commission de l'agriculture à la procédure de consultation que la Commission est invitée à mettre en œuvre sur les conclusions du Livre Vert et les propositions qui en découlent;
32. demande qu'une étude soit faite sur les coûts directs et indirects de la mise en œuvre de ces propositions;
33. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et aux gouvernements des Etats membres.
-

Mercredi, 19 février 1986

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 19 février 1986

ABENS, ADAM, ADAMOU, AIGNER, ALAVANOS, ALBER, ALMIRANTE, ALVAREZ DE EULATE PENARANDA, ALVAREZ DE PAZ, AMADEI, AMARAL, ANASTASSOPOULOS, D'ANCONA, ANDRÉ, ANDREWS, ANGLADE, ANTONIOZZI, ARBELOA MURU, ARIAS CANETE, ARNDT, AVGERINOS, BACHY, BALFE, BANDRES MOLET, BANOTTI, BARBARILLA, BARDONG, BARON CRESPO, BARRETT, BARRAL AGESTA, BARROS MOURA, BARZANTI, BATTERSBY, BAUDIS, BAYONA AZNAR, BEAZLEY C., BEAZLEY P., BEIRÔCO, BENCOMO MENDOZA, BERSANI, BESSE, BETHELL, BETTIZA, BEUMER, BEYER DE RYKE, VON BISMARCK, BLOCH VON BLOTTNITZ, BLUMENFELD, BOCKLET, BOESMANS, BØGH, BOMBARD, BONACCINI, BONINO, BOOT, BORG, BOSERUP, BRAUN-MOSER, BRITO APOLÓNIA, BROK, BROOKES, BRU PURON, BUCHAN, BUENO, VICENTE, BUTTAFUOCO, CAAMANO BERNAL, CABANILLAS GALLAS, CABEZON ALONZO, CABRERA BAZAN, CALVO-SOTELO BUSTELO, DE CAMARET, CAMPINOS, CANTARERO DEL CASTILLO, CANO PINTO, CAROSSINO, CASINI, CASSANMAGNAGO CERRETTI, CASSIDY, CASTELLINA, CASTLE, CATHERWOOD, CERVETTI, CHABOCHE, CHAMBEIRON, CHANTERIE, CHARZAT, CHINAUD, CHIUSANO, CHRISTODOULOU, CIANCAGLINI, CICCIOMESSERE, CINCIARI RODANO, CLINTON, COHEN, COIMBRA MARTINS, COLINO SAMALANCA, COLLINS, COLOM I NAVAL, COLUMBU, CONDESSO, CORNELISSEN, COSTANZO, COSTE-FLORET, COTTRELL, DE COURCY LING, CRAWLEY, CROUX, CRYER, CURRY, DALSSASS, DALY, DANKERT, DE BACKER-VAN OCKEN, DEBATISSE, DE GUCHT, DE PASQUALE, DEPREZ, DE VRIES, DI BARTOLOMEI, DIDÒ, DIMITRIADIS, DOURO, DUARTE CENDAN, DUPUY, DURAN CORSANEGO, DURAN I LLEIDA, EBEL, ELLES J., ELLIOTT, ESCUDER CROFT, ESTGEN, ESTRELLA PEDROLA, EYRAUD, FAITH, FAJARDIE, FALCONER, FANTON, FELLERMAIER, FERNANDES, DE FERRANTI, FILINIS, FITZSIMONS, FLANAGAN, FOCKE, FONTAINE, FORD, FRANZ, FRIEDRICH B., FRIEDRICH I., FRÜH, FUILLET, GADIOUX, GAIBISSO, GALLAND, GALLUZZI, GANGOITI LLAGUNO, GATTI, GARCIA V., GARCIA AMIGO, GARCIA ARIAS, GARCIA-PAGAN ZAMORA, GARCIA RAYA, GASÒLIBA I BÖHM, GAWRONSKI, GAZIS, GERONTOPOULOS, GIANNAKOU-KOUTSIKOU, GIAVAZZI, GIUMMARRA, GLINNE, GOMES, GRAEFE ZU BARINGDORF, GREDAL, GRIFFITHS, GRIMALDOS GRIMALDOS, GUARRACI, GUIMON UGARTECHEA, GUERMEUR, HABSBURG, HACKEL, HAHN, HÄNSCH, HÄRLIN, HAPPART, HEINRICH, HERRERO MEREDIZ, HERMAN, VAN DEN HEUVEL, HINDLEY, HITZIGRATH, HOFF, HOFFMANN K. H., HOON, HOWELL, HUGHES, HUME, HUTTON, IODICE, JACKSON CAROLINE, JACKSON CHRISTOPHER, JAKOBSEN, JUPPÉ, KILBY, KLEPSCH, KLINKENBORG, KLÖCKNER, KOLOKOTRONIS, KUIJPERS, LACERDA DE QUEIROZ, LAFUENTE LOPEZ, LAGAKOS, LALOR, LAMBRIAS, LANGES, LARIVE-GROENENDAAL, LEHIDEUX, LEMASS, LEMMER, LENTZ-CORNETTE, LE PEN, LIENEMANN, LIGIOS, LIMA, LINKOHR, LIZIN, LLORCA VILAPLANA, LLORENS BARGES, LOMAS, LOUWES, LUCAS PIRES, LUIS PAZ, LUSTER, MCCARTIN, MCGOWAN, MCMAHON, McMILLAN-SCOTT, MAC SHARRY, MAFFRE-BAUGÉ, MAHER, MAIJ-WEGGEN, MALANGRÉ, DE LA MALÈNE, MALLET, MANCEL, MARCK, MERLEIX, MARQUES MENDES, MARSHALL, MARTIN D., MASSARI, MATTINA, MEDEIROS FERREIRA, MEDINA ORTEGA, MEGAHY, MERTENS, METTEN, MICHELINI, MIRANDA DA SILVA, MIRANDA DE LAGE, MONFORTE ARREGUI, MOORHOUSE, MORONI, MORRIS, MOUCHEL, MÜHLEN, MUNTINGH, MUSSO, NASCIMENTO MADEIRA, NAVARRO VELASCO, NEWENS, NEWMAN, NEWTON DUNN, NIELSEN J., NIELSEN T., NORD, NORDMANN, NORMANTON, NOVELLI, O'DONNELL, O'HAGAN, OLIVIA GARCIA, D'ORMESSON, PAISLEY, PANTAZI, PAPAKYRIAZIS, PAPAPIETRO, PAPOUTSIS, PARODI, PASTY, PATTERSON, PEARCE, PEDAGO LIZ, PELIKAN, PENDERS, PEREIRA M., PEREIRA V., PERINAT ELIO, PERY, PETRONIO, PEUS, PIERMONT, PINTO, PIQUET, PIRKL, PISONI F., PISONI N., PITT, PLANAS PUCHADES, PLASKOVITIS, PLUMB, POETSCHKI, POETTE-RING, POMILIO, PANIATOWSKI, PONS GRAU, PORDEA, PRAG, PRANCHÈRE, PRICE, PROUT, PROVAN, QUIN, RABBETHGE, RAFTERY, RAGGIO, RAMIREZ HEREDIA, REMACLE, RENAU I MANEN, RINSCHÉ, ROBERTS, ROELANTS DU VIVIER, ROGALLA, ROMEO, ROMERA I ALCAZAR, ROMEOS, VAN ROOY, ROSA, ROSSETTI, ROSSI A., ROSSI T., ROTHE, ROUX, RUBERT DE VENTOS, RYAN, SABY, SÄLZER, SAKELLARIOU, SALISCH, SANCHEZ-CUENCA MARTINEZ, SANZ FERNANDEZ, SAPENA GRANELL, SARIDAKIS, SCHLEICHER, SCHMIT, SCHÖN, SCHREIBER, SCHWALBA-HOTH, SCOTT-HOPKINS, SCRIVENER, SEAL, SEEFELD, SEELER, SEGRE, SELVA, SHERLOCK, SIERRA BARDAJI, SIMMONDS, SIMONS, SIMPSON, SILVA DOMINGOS, SMITH, SPÄTH, SPINELLI, SQUARCIALUPI, STAES, STAUFFENBERG, STAVROU, STEVENSON, STEWART, STEWART-CLARK, STIRBOIS, SUAREZ GONZALEZ, CRESPO, THOME-PATENÔTRE, TOGNOLI, TOMLINSON, TOUSSAINT, TRIDENTE, TRIPODI, TRIVELLI, TUCKMAN, TURNER, ULBURGHES, VALENZI, VANDEMEULEBROUCKE, VAN HEMELDONCK, VANNECK, VAYSSADE, VAZQUEZ FOUZ, VEGA Y ESCANDON, VEIL,

Mercredi, 19 février 1986

VERBEEK, VERDE I ALDEA, VERGEER, VERGÈS, VISSER, VITTINGHOFF, VON DER
VRING, VAN DER WAAL, WAGNER, WALTER, WAWRZIK, WEBER, WEDEKIND,
WELSH, WEST, WETTIG, WIECZOREK-ZEUL, WIJSENBECK, VON WOGAU, WOLFF,
WOLTJER, WURTZ, ZAGARI, ZARGES.

Mercredi, 19 février 1986

ANNEXE

Résultat des votes par appel nominal

- (+) = Pour
 (-) = Contre
 (O) = Abstention

Débat d'actualité et d'urgence — recoms

Point d)

(+)

BARRETT, CHINAUD, COSTE-FLORET, DE CAMARET, DEBATISSE, DIMITRIADIS, EST-GEN, EWING, FITZSIMONS, FLANAGAN, GALLAND, HABSBURG, LALOR, LE PEN, LEHIDEUX, LENTZ-CORNETTE, MAHER, MALAUD, DE LA MALÈNE, MALLET, MARTIN S., MUSSO, D'ORMESSON, PATTERSON, PORDEA, STIRBOIS, THOME-PATENÔTRE.

(-)

ALAVANOS, ALVAREZ DE EULATE, D'ANCONA, ANDRÉ, ARBELOA MURU, ARIAS CANETE, ARNDT, AVGERINOS, BALFE, BARON CRESPO, BARZANTI, BATTERSBY, BAYONA AZNAR, BEAZLEY C., BEAZLEY P., BENCOMO MENDOZA, BETHELL, BEUMER, BLOCH VON BLOTTNITZ, BLUMENFELD, BOCKLET, BOESMANS, BOMBARD, BONACCINI, BRAUN-MOSER, BROK, BROOKES, BUCHAN, CAAMANO BERNAL, CABEZON ALONSO, CABRERA BAZAN, CANO PINTO, CANTARERO DEL CASTIL, CASSIDY, CASTLE, CATHERWOOD, CHAMBEIRON, CICCIOMESSERE, COLLINS, DE COURCY LING, CRAWLEY, CROUX, CRYER, CURRY, DALY, DANKERT, DE GUCHT, DE VRIES, DIDÒ, DOURO, DURAN CORSANEGO, DURAN I LLEIDA, ELLES J., ELLIOTT, ESCUDER CROFT, ESTRELLA PEDROLA, FAITH, FAJARDIE, FALCONER, FRANZ, FRIEDRICH I., GARCIA AMIGO, GARCIA-PAGAN ZAMORA, GASÓLIBA I BÖHM, GAUTIER, GAZIS, GIANNAKOU-KOUTSIKOU, GLINNE, GOMES, GRAEFE ZU BARINGDORF, GRIFFITHS, GRIMALDOS GRIMALDOS, HÄRLIN, HAHN, HAPPART, HEINRICH, HERERO MEREDIZ, VAN DEN HEUVEL, HITZIGRATH, HOON, HUGHES, HUME, HUTTON, JACKSON F., JACKSON M., KILBY, KOLOKOTRONIS, KUIJPERS, LAMBRIAS, LIENEMANN, LINKOHR, LLORCA VILAPLANA, LOMAS, LOUWES, LUIS PAZ, MADEIRA, MALANGRÉ, MARQUES MENDES, MARSHALL, MCGOWAN, MCMILLAN-SCOTT, MEDINA ORTEGA, MEGAHY, MERTENS, METTEN, MICHELINI, MIRANDA DE LAGE, MOORHOUSE, MORRIS, MUNTINGH, NAVARRO VELASCO, NEWENS, NEWTON DUNN, NIELSEN T., NORD, NORMANTON, OLIVA GARCIA, PAISLEY, PANTAZI, PAPA-KYRIAZIS, PAPAPIETRO, PEDAGO LIZ, PERINAT ELIO, PIERMONT, PITT, PLANAS PUCHADES, PLASKOVITIS, PLUMB, POETSCHKI, PONS GRAU, PRAG, PRICE, PROUT, PROVAN, QUIN, RABBETHGE, RENAU I MANEN, ROBERTS, ROMEO, ROMEOS, ROMERA I ALCAZAR, VAN ROOY, ROSSETTI, ROTHE, SAKELLARIOU, SALISCH, SANCHEZ-CUENCA M., SANZ FERNANDEZ, SCHÖN, SCHWALBA-HOTH, SCOTT-HOPKINS, SEGRE, SHERLOCK, SIERRA BARDAJI, SIMMONDS, SIMONS, SIMPSON, SMITH, SQUARCIALUPI, STAES, STEVENSON, STEWART-CLARK, SUAREZ GONZALEZ, TOLMAN, TOMLINSON, TONGUE, TRIVELLI, TUCKMAN, TURNER, ULBURGHES, VAN HEMELDONCK, VANDEMEULEBROUCKE, VANNECK, VAZQUEZ FOUZ, VAGA Y ESCANDON, VEIL, VERBEEK, VERDE I ALDEA, VERGEER, VERNIMMEN, VISSER, VON DER VRING, VAN DER WAAL, WAGNER, WEBER, WELSH, WEST, WIJSENBECK, VON WOGAU.

(O)

AIGNER, ALBER, ANASTASSOPOULOS, ANTONIOZZI, BANOTTI, VON BISMARCK, CABANILLAS GALLAS, CASSANMAGNAGO, CHRISTODOULOU, CLINTON, CORNELISEN, DALSSASS, EBEL, FERNANDES, FRÜH, GIAVAZZI, GUIMON UGARTECHEA, HOFFMANN K. H., KLEPSCH, LEMMER, LLORENS BARGES, LUSTER, MAIJ-WEGGEN, MCCARTIN, MÜHLEN, O'DONNELL, PENDERS, PIRKL, PISONI F., POETTERING, SÄLZER, SPÄTH, WAWRZIK, WEDEKIND, ZARGES.

Mercredi, 19 février 1986

*Doc. A 2-216/85**Amendement n° 11*

(+)

ADAMOU, BARZANTI, BONACCINI, GARCIA AMIGO, NOVELLI, PAPAPIETRO, SQUARCIALUPI, TRIVELLI

(-)

ADAM, ALVAREZ DE EULATE, ALVAREZ DE PAZ, ANDRÉ, ANGLADE, ANTONIOZZI, ARIAS CANETE, ARNDT, BALFE, BANOTTI, BARDONG, BARON CRESPO, BARRAL AGESTA, BATTERSBY, BAUDIS D., BAYONA AZNAR, BEAZLEY C., BEAZLEY P., BEIROCO, BENCOMO MENDOZA, BERSANI, BEUMER, VON BISMARCK, BLOCH VON BLOTTNITZ, BLUMENFELD, BOCKLET, BOESMANS, BOMBARD, BRAUN-MOSER, BROK, BRU PURON, BUCHAN, BUENO VICENTE, CAAMANO BERNAL, CABEZON ALONSO, CANO PINTO, CANTARERO DEL CASTIL, CASSIDY, CATHERWOOD, CHANTERIE, CHARZAT, CHRISTODOULOU, CIANCAGLINI, COHEN, COLINO SALAMANCA, COLLINS, COLOM I NAVAL, COLUMBU, CORNELISSEN, COSTANZO, COSTE-FLORET, COT, DE COURCY LING, CRAWLEY, CRYER, CURRY, DEBATISSE, DUPUY, DURAN CORSANEGO, EBEL, ELLIOTT, ESCUDER CROFT, ESTGEN, ESTRELLA PEDROLA, EYRAUD, FAJARDIE, FELLERMAIER, FOCKE, FONTAINE, FRANZ, FRÜH, GAIBISSO, GALLAND, GARCIA, GARCIA ARIAS, GARCIA RAYA, GARCIA-PAGAN ZAMORA, GAUTIER, GAZIS, GERONTOPOULOS, GREDAL, GRIFFITHS, GRIMALDOS GRIMALDOS, GUERMEUR, HABSBERG, HÄNSCH, HÄRLIN, HAHN, HERMAN, HERRERO MEREDIZ, VAN DEN HEUVEL, HINDLEY, HOON, HUGHES, HUTTON, IODICE, JACKSON M., KILBY, KLEPSCH, KLINKENBORG, KOLOKOTRONIS, LACERDA DE QUEIROZ, LAFUENTE LOPEZ, LALOR, LAMBRIAS, LIENEMANN, LIGIOS, LINKOHR, LLORENS BARGES, LOUWES, LUCAS PIRES, LUIS PAZ, MAIJ-WEGGEN, MALANGRÉ, DE LA MALÈNE, MALLET, MARCK, MARLEIX, MARQUES MENDES, MCCARTIN, MCGOWAN, MEDEIROS FERREIRA, MEDINA ORTEGA, MEGAHY, MERTENS, MIRANDA DE LAGE, MOUCHEL, MÜHLEN, MUNTINGH, MUSSO, NAVARRO VELASCO, NEWENS, NEWMAN, NORMANTON, O'DONNELL, O'HAGAN, OLIVA GARCIA, D'ORMESSON, PANTAZI, PAPOUTSIS, PATTERSON, PEDAGO LIZ, PENDERS, PEREIRA V., PERINAT ELIO, PERY, PEUS, PIERMONT, PIRKL, PLANAS PUCHADES, POETSCHKI, POETTERING, POMILIO, PONS GRAU, PRAG, RABBETHGE, RAFTERY, RAMIREZ HEREDIA, REIS-CONDESSO, RENAU I MANEN, RINSCHKE, ROBERTS, ROELANTS DU VIVIER, ROGALLA, ROMERA I ALCAZAR, VAN ROOY, ROSA, ROTHE, RUBERT DE VENTOS, SÄLZER, SAKELLARIOU, SANCHEZ-CUENCA M., SANZ FERNANDEZ, SAPENA GRANNELL, SARIDAKIS, SCHLEICHER, SCHMIT, SCHÖN, SCHREIBER, SCHWALBA-HOTH, SCOTT-HOPKINS, SCRIVENER, SEAL, SEEFELD, SEELER, SELVA, SHERLOCK, SIERRA BARDAJI, SIMMONDS, SIMONS, SIMPSON, SPÄTH, STAES, STAVROU, STEVENSON, STEWART, STEWART-CLARK, SUAREZ GONZALEZ, TOMLINSON, TONGUE, TURNER, TRIDENTE, TUCKMAN, ULBURGH, VANDEMEULEBROUCKE, VANNECK, VAZQUEZ FOUZ, VEGA Y ESCANDON, VEIL, VERBEEK, VERDE I ALDEA, VERGEER, VISSER, VITTINGHOFF, VON DER VRING, VAN DER WAAL, WAGNER, WAWRZIK, WEBER, WELSH, WEST, WETTIG, WIJSENBEEK, VON WOGAU, ZARGES.

(0)

BUTTAFUOCO, CABANILLAS GALLAS, CLINTON.

Ensemble de la résolution

(+)

ABENS, ADAM, ALVAREZ DE EULATE, ALVAREZ DE PAZ, AMARAL, ANASTASSOPOULOS, D'ANCONA, ANDRÉ, ANGLADE, ANTONIOZZI, ARBELOA MURU, ARIAS CANETE, ARNDT, AVGERINOS, BALFE, BANOTTI, BARBARELLA, BARDONG, BARON CRESPO, BARRAL AGESTA, BARZANTI, BATTERSBY, BAUDIS D., BAYONA AZNAR, BEAZLEY C., BEAZLEY P., BEIROCO, BENCOMO MENDOZA, BERSANI, BESSE, BETTIZIA, BEUMER, BEYER DE RYKE, VON BISMARCK, BLOCH VON BLOTTNITZ, BLUMENFELD, BOCKLET, BOESMANS, BOMBARD, BONACCINI, BORGO, BRAUN-MOSER, BROK, BROOKES, BRU PURON, BUCHAN, BUENO VICENTE, BUTTAFUOCO,

Mercredi, 19 février 1986

CAAMANO BERNAL, CABANILLAS GALLAS, CABEZON ALONSO, CABRERA BAZAN, CALVO-SOTELO, CAMPINOS, CANO PINTO, CANTARERO DEL CASTIL, CASSANMAGNAGO, CASSIDY, CASTLE, CATHERWOOD, CERVETTI, CHANTERIE, CHARZAT, CHRISTODOULOU, CIANCAGLINI, CINCIARO RODANO, CLINTON, COHEN, COIMBRA MARTINS, COLINO SALAMANCA, COLLINS, COLOM I NAVAL, COLUMBU, CORNELISEN, COSTANZO, COSTE-FLORET, COT, COTTRELL, DE COURCY LING, CRAWLEY, CROUX, CRYER, CURRY, DALSSASS, DANKERT, DE BACKER-VAN OCKEN, DE GUCHT, DEBATISSE, DEPREZ, DIDÒ, DIMITRIADIS, DUPUY, DURAN CORSANEGO, DURAN I LLEIDA, EBEL, ELLES J., ELLIOTT, ESCUDER CROFT, ESTGEN, EYRAUD, FAITH, FAJARDIE, FALCONER, FELLERMAIER, FILINIS, FOCKE, FONTAINE, FRANZ, FRIEDRICH B., FRIEDRICH I., FRÜH, FUILLET, GADIOUX, GAIBISSO, GALLAND, GARCIA, GARCIA AMIGO, GARCIA ARIAS, GARCIA RAYA, GARCIA-PAGAN ZAMORA, GASÒLIBA I BÖHM, GAUTIER, GAZIS, GERONTOPOULOS, GIAVAZZI, GIUMMARRA, GOMES, GRAEFE ZU BARINGDORF, GREDAL, GRIFFITHS, GRIMALDOS GRIMALDOS, GUERMEUR, GUIMON UGARTECHEA, HABSBURG, HÄNSCH, HÄRLIN, HAHN, HERMAN, HERRERO MEREDIZ, VAN DEN HEUVEL, HINDLEY, HITZIGRATH, HOFF, HOFFMANN K. H., HOON, HOWELL, HUGHES, HUTTON, IODICE, JACKSON M., KILBY, KLEPSCH, KLINKENBORG, KOLOKOTRONIS, KUIJPERS, LACERDA DE QUEIROZ, LAFUENTE LOPEZ, LALOR, LAMBRIAS, LARIVE-GROENENDAAL, LENTZ-CORNETTE, LIENEMANN, LIGIOS, LINKOHR, LIZIN, LLORCA VILAPLANA, LLORENS BARGES, LOUWES, LUCAS PIRES, LUIS PAZ, LUSTER, MADEIRA, MAHER, MAIJ-WEGGEN, MALANGRÉ, DE LA MALÈNE, MALLET, MARCK, MARQUES MENDES, MARTIN D., MARTIN S., MASSARI, MCCARTIN, MCGOWAN, MEDEIROS FERREIRA, MEDINA ORTEGA, MEGAHY, MERTENS, METTEN, MIRANDA DE LAGE, MOORHOUSE, MOUCHEL, MÜHLEN, MUNTINGH, MUSSO, NAVARRO VELASCO, NEWENS, NEWMAN, NIELSEN J. B., NIELSEN T., NORD, NORDMANN, NORMANTON, NOVELLI, O'DONNELL, O'HAGAN, OLIVA GARCIA, D'ORMESSON, PANTAZI, PAPAPIETRO, PASTY, PATTERSON, PEDAGO LIZ, PENDERS, PEREIRA V., PERY, PETRONIO, PEUS, PIERMONT, PINTO, PIRKL, PISONI F., PISONI N., PITT, PLANAS PUCHADES, PLASKOVITIS, PLUMB, POETSCHKI, POETTERING, POMILIO, PONS GRAU, PRAG, PRICE, PROUT, QUIN, RAB-BETHGE, RAFTERY, RAGGIO, RAMIREZ HEREDIA, REIS-CONDESSO, RENAU I MANEN, RINSCHÉ, ROBERTS, ROELANTS DU VIVIER, ROGALLA, ROMEO, ROMEOS, ROMERA I ALCAZAR, ROMUALDI, VAN ROOY, ROSA, ROSSETTI, ROSSI T., ROTHE, RYAN, SABY, SÄLZER, SAKELLARIOU, SANCHEZ-CUENCA M., SANZ FERNANDEZ, SAPENA GRANELL, SARIDAKIS, SCHLEICHER, SCHMIT, SCHÖN, SCHREIBER, SCHWALBA-HOTH, SCOTT-HOPKINS, SCRIVENER, SEAL, SEEFELD, SEELER, SEGRE, SELVA, SHERLOCK, SIERRA BARDAJI, SIMMONDS, SIMONS, SIMPSON, SPÄTH, SQUARCIALUPI, STAES, STAUFFENBERG, STAVROU, STEVENSON, STEWART, SUAREZ GONZALEZ, THOME-PATENÔTRE, TOLMAN, TOMLINSON, TONGUE, TRIDENTE, TRIPODI, TRIVELLI, TUCKMAN, TURNER, ULBURGHES, VALENZI, VAN HEMELDONCK, VANDEMEULEBROUCKE, VANNECK, VAZQUEZ FOUZ, VEGA Y ESCANDON, VEIL, VERBEEK, VERDE I ALDEA, VERGEER, VISSER, VITTINGHOFF, VON DER VRING, WAGNER, WALTER, WAWRZIK, WEBER, WEDEKIND, WELSH, WEST, WETTIG, WIJSENBECK, VON WOGAU, WOLTJER, ZAGARI, ZAHORKA, ZARGES.

(O)

FERNANDES.

*Doc. A 2-207/85**Amendement n° 33*

(+)

ABENS, ADAM, ADAMOU, ALAVANOS, ALVAREZ DE PAZ, AMADEI, D'ANCONA, ARBELOA MURU, ARNDT, AVGERINOS, BALFE, BARBARELLA, BARON CRESPO, BARRAL AGESTA, BARROS MOURA, BARZANTI, BAYONA AZNAR, BLOCH VON BLOTTNITZ, BOESMANS, BONACCINI, BOOT, BRITO APOLONIA, BRU PURON, BUCHAN, BUENO VICENTE, CAAMANO BERNAL, CABEZON ALONSO, CABRERA BAZAN, CAMPINOS, CANO PINTO, CASTELLINA, CASTLE, CERVETTI, CHARZAT, CINCIARO RODANO, COHEN, COIMBRA MARTINS, COLINO SALAMANCA, COLLINS, COLOM I NAVAL, COLUMBU, COT, CRAWLEY, CRESPO, DANKERT, DIDÒ, ELLIOTT, ESTRELLA PEDROLA, EYRAUD, FAJARDIE, FALCONER, FELLERMAIER, FOCKE, FORD, FRIEDRICH B., FUILLET, GADIOUX, GALLUZZI, GARCIA ARIAS, GARCIA RAYA, GARCIA-PAGAN ZAMORA, GAUTIER, GAZIS, GLINNE, GOMES, GRAEFE ZU BARINGDORF, GREDAL, GRIMALDOS GRIMALDOS, GUARRACI, HÄNSCH, HÄRLIN, HAPPART,

Mercredi, 19 février 1986

HERRERO MEREDIZ, VAN DEN HEUVEL, HINDLEY, HITZIGRATH, HOFF, HOON, HUGHES, KLINKENBORG, KOLOKOTRONIS, KUIJPERS, LIENEMANN, LOMAS, LUIS PAZ, MADEIRA, MARTIN D., MASSARI, MCGOWAN, MEDINA ORTEGA, MEGAHY, METTEN, MIRANDA DE LAGE, MUNTINGH, NEWENS, NEWMAN, NOVELLI, OLIVA GARCIA, PANTAZI, PAPAPIETRO, PAPOUTSIS, PIERMONT, PITT, PLANAS PUCHADES, PLASKOVITIS, PONS GRAU, QUIN, RAGGIO, RAMIREZ HEREDIA, REMACLE, RENAU I MANEN, ROELANTS DU VIVIER, ROGALLA, ROMEOS, ROSA, ROSSETTI, ROSSI T., ROTHE, RUBERT DE VENTOS, SABY, SAKELLARIOU, SALISCH, SANCHEZ-CUENCA M. SANZ FERNANDEZ, SAPENA GRANELL, SCHMIT, SCHREIBER, SCHWALBA-HOTH, SEAL, SEELER, SEGRE, SIERRA BARDAJI, SIMONS, SQUARCIALUPI, STAES, STEVENSON, STEWART, TOMLINSON, TRIDENTE, TRIVELLI, ULBURGHS, VALENZI, VAN HEMELDONCK, VANDEMEULEBROUCKE, VAZQUEZ FOUZ, VERBEEK, VERDE I ALDEA, VISSER, VITTINGHOFF, VON DER VRING, WAGNER, WALTER, WEBER, WEST, WETTIG, WOLTJER, ZAGARI.

(-)

ALVAREZ DE EULATE, ARIAS CANETE, BATTERSBY, BEAZLEY C., BEAZLEY P., BROOKES, CABANILLAS GALLAS, CANTARERO DEL CASTIL, CASSIDY, CATHERWOOD, COSTE-FLORET, DE COURCY LING, CURRY, DALY, DI BARTOLOMEI, DIMITRIADIS, DURAN CORSANEGO, ELLES J., ESCUDER CROFT, FAITH, FERNANDES, GALLAND, GARCIA, GARCIA AMIGO, GASOLIBA I BÖHM, HERMAN, HUTTON, JACKSON F. JACKSON M., KILBY, LACERDA DE QUEIROZ, LAFUENTE LOPEZ, LARIVE-GROENENDAAL, LLORCA VILAPLANA, MAFFRE-BAUGÉ, MARLEIX, MARQUES MENDES, MARTIN S., MOORHOUSE, MOUCHEL, NAVARRO VELASCO, NIELSEN J. B., NIELSEN T., NORDMANN, NORMANTON, O'HAGAN, PASTY, PATTERSON, PEDAGO LIZ, PEREIRA V., PERINAT ELIO, PETRONIO, PINTO, PLUMB, PRAG, PRICE, PROUT, ROBERTS, ROMERA I ALCAZAR, ROMUALDI, SCHLEICHER, SCHÖN, SCOTT-HOPKINS, SCRIVENER, SELVA, SHERLOCK, SILVA DOMINGOS, SIMMONDS, SIMPSON, SPÄTH, STAUFFENBERG, STAVROU, STEWARD-CLARK, SUAREZ GONZALEZ, TUCKMAN, TURNER, VANNECK, VEGA Y ESCANDON, WELSH, WIJSENBECK.

(O)

CIANCAGLINI, HABSBERG, HAHN, HOFFMANN K. H., VAN ROOY, TOLMAN, WEDEKIND, ZAHORKA.

Ensemble de la résolution

(+)

ABENS, ADAM, ADAMOU, ALVAREZ DE EULATE, AMADEI, AMARAL, D'ANCONA, ANDRÉ, ANTONIOZZI, ARBELOA MURU, ARIAS CANETE, ARNDT, AVGERINOS, BACHY, BALFE, BANOTTI, BARBARELLA, BARDONG, BARON CRESPO, BARRAL AGESTA, BARZANTI, BATTERSBY, BAUDIS D. BAYONA AZNAR, BEAZLEY C., BEAZLEY P., BEIROCO, BENCOMO MENDOZA, BERSANI, BESSE, BEUMER, BEYER DE RYKE, VON BISMARCK, BLOCH VON BLOTTNITZ, BOCKLET, BOESMANS, BONACINI, BOOT, BORGO, BRAUN-MOSER, BRITO APOLONIA, BROK, BROOKES, BRU PURON, BUCHAN, BUENO VICENTE, CAAMANO BERNAL, CABEZON ALONSO, CABRERA BAZAN, CALVO-SOTELO, CAMPINOS, CANO PINTO, CANTARERO DEL CASTIL, CAROSSINO, CASSANMAGNAGO, CASSIDY, CASTELLINA, CASTLE, CERVETTI, CHAMBEIRON, CHANTERIE, CHARZAT, CHRISTODOULOU, CIANCAGLINI, CINCIARI RODANO, CLINTON, COHEN, COIMBRA MARTINS, COLINO SALAMANCA, COLLINS, COLOM I NAVAL, COLUMBU, CORNELISSEN, COSTANZO, COT, DE COURCY LING, CRAWLEY, CRESPO, CROUX, CRYER, CURRY, DALSSASS, DALY, DANKERT, DE BACKER-VAN OCKEN, DE GUCHT, DE VRIES, DEBATISSE, DEPREZ, DI BARTOLOMEI, DIMITRIADIS, DURAN CORSANEGO, DURAN I LLEIDA, EBEL, ELLIOTT, ESCUDER CROFT, ESTGEN, ESTRELLA PEDROLA, EYRAUD, FAITH, FAJARDIE, FALCONER, FELLERMAIER, FOCKE, FONTAINE, FRANZ, FRIEDRICH B., FRIEDRICH I., FRÜH, FUILLET, GADIOUX, GAIBISSO, GALLAND, GALLUZZI, GARCIA, GARCIA AMIGO, GARCIA ARIAS, GARCIA RAYA, GARCIA-PAGAN ZAMORA, GASOLIBA I BÖHM, GAUTIER, GAZIS, GERONTOPOULOS, GIUMMARRA, GLINNE, GOMES, GRAEFE ZU BARINGDORF, GREDAL, GRIFFITHS, GRIMALDOS GRIMALDOS, GUARRACI, GUIMON UGARTECHEA, HABSBERG, HÄNSCH, HÄRLIN, HAHN, HAPPART, HEINRICH, HERMAN, HERRERO MEREDIZ, VAN DEN HEUVEL, HINDLEY, HITZIGRATH, HOFF, HOON, HUGHES, HUTTON, IODICE, JACKSON F., JACKSON M., KLEPSCH, KLINKEN-

Mercredi, 19 février 1986

BORG, KOLOKOTRONIS, KUIJPERS, LACERDA DE QUEIROZ, LAMBRIAS, LARIVE-GROENENDAAL, LENTZ-CORNETTE, LIENEMANN, LIGIOS, LINKOHR, LOMAS, LUCAS PIRES, LUIS PAZ, LUSTER, MAFFRE-BAUGÉ, MAHER, MAIJ-WEGGEN, MALANGRÉ, MALLET, MARCK, MARQUES MENDES, MARTIN D., MARTIN S., MASSARI, MCCARTIN, MCGOWAN, MCMILLAN-SCOTT, MEDINA ORTEGA, MEGAHY, MERTENS, METTEN, MIRANDA DE LAGE, MOORHOUSE, MÜHLEN, MUNTINGH, NAVARRO VELASCO, NEWENS, NEWMAN, NIELSEN J.B., NIELSEN T., NORD, NORDMANN, NORDMANTON, NOVELLI, O'DONNELL, OLIVA GARCIA, PANTAZI, PAPAPIETRO, PAPOUTSIS, PATTERSON, PENDERS, PEREIRA V., PERINAT ELIO, PERY, PEUS, PIERMONT, PINTO, PIRKL, PISONI F., PITT, PLANAS PUCHADES, PLUMB, POETSCHKI, POETTERING, POMILIO, PRAG, PRICE, PROUT, QUIN, RABBETHGE, RAGGIO, REIS-CONDESSO, REMACLE, RENAU I MANEN, ROELANTS DU VIVIER, ROGALLA, ROMEO, ROMEOS, ROMERA I ALCAZAR, ROMUALDI, VAN ROOY, ROSSETTI, ROSSI T., ROTHE, RUBERT DE VENTOS, RYAN, SABY, SAKELLARIOU, SALISCH, SANCHEZ-CUENCA M., SANZ FERNANDEZ, SAPENA GRANELL, SARIDAKIS, SCHLEICHER, SCHMID, SCHMIT, SCHÖN, SCHREIBER, SCHWALBA-HOTH, SCOTT-HOPKINS, SEAL, SEELER, SEGRE, SELVA, SHERLOCK, SIERRA BARDAJI, SILVA DOMINGOS, SIMMONDS, SIMONS, SPÄTH, SQUARCIALUPI, STAES, STARITA, STAUFFENBERG, STAVROU, STEVENSON, STEWART, THOME-PATENÔTRE, TOLMAN, TOMLINSON, TONGUE, TRIDENTE, TRIVELLI, TURNER, ULBURGHES, VAN HEMELDONCK, VAZQUEZ FOUZ, VEGA Y ESCANDON, VEIL, VERBEEK, VERDE I ALDEA, VERGEER, VISSER, VITTINGHOFF, VON DER VRING, VAN DER WAAL, WALTER, WEBER, WEDEKIND, WELSH, WEST, WETTIG, WIECZOREK-ZEUL, WIJSENBEEK, VON WOGAU, WOLTJER, ZAGARI, ZAHORKA, ZARGES.

(—)

CURRY.

(O)

BLUMENFELD, DUPUY, GUERMEUR, HOWELL, LALOR, LOUWES, DE LA MALÈNE, MARLEIX, MEDEIROS FERREIRA, MOUCHEL, PASTY, PEDAGO LIZ, SCRIVENER.
